

## Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 juillet 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge et le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat.

Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

2022-07-286

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT 5 094 764, SIS AU 1458, CHEMIN DE LA VALLÉE-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre l'ajout d'usages complémentaires à un usage principal au 1458, chemin de la Vallée-Missisquoi a été reçue le 18 mai 2022;



CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande se situe dans la zone H-10 du Règlement de zonage numéro 115-2;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogoire au Règlement de zonage numéro 115-2;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est assujettie au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220;

CONSIDÉRANT QUE l'usage principal est résidentiel, soit une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'UN bâtiment secondaire est localisé sur la propriété, soit l'église historique de Glen Sutton;



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 juillet 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge et le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat.*

*Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.*

---

**CONSIDÉRANT QUE** des événements, réunions, et spectacles se sont tenus dans l'église lors des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à autoriser, sur le lot 5 094 764, l'ajout à un usage principal résidentiel existant d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans un bâtiment secondaire :

- École d'enseignement privé tel que musique, danse, croissance personnelle ou artisanat;
- Établissements de soins de santé naturels, thérapeutiques, de médecine douce ou de ressourcement personnel ou de méditation;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser, à titre complémentaire à ces nouveaux usages principaux, une salle communautaire, de spectacle et de réception à l'intérieur du bâtiment secondaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser, à titre accessoire et exclusif à ces nouveaux usages principaux, un service d'hébergement et un service de restauration localisé à l'intérieur du bâtiment principal résidentiel existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite y opérer les activités d'une société nommée *Vivarté, centre de ressourcement et créativité inc.* et d'un OBNL nommé *La société de concert Vivarté*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du chapitre 6 du *Plan d'urbanisme numéro 114-1*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique aura lieu le 26 juillet 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique sera tenu par l'intermédiaire du maire ou de tout autre membre du conseil qu'il pourra désigner;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanimement favorable du CCUDD émise lors de la séance ordinaire du 24 mai 2022, sous le numéro de résolution 22-05-73;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 juillet 2022, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge et le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat.*

*Il y avait 23 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.*

---

**D'APPROUVER**, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le premier projet de PPCMOI afin d'autoriser, sur le lot 5 094 764, l'ajout à un usage principal résidentiel existant d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans un bâtiment secondaire :

- École d'enseignement privé tel que musique, danse, croissance personnelle ou artisanat;
- Établissements de soins de santé naturels, thérapeutiques, de médecine douce ou de ressourcement personnel ou de méditation.

**D'AUTORISER**, à titre complémentaire à ces nouveaux usages principaux, une salle communautaire, de spectacle et de réception à l'intérieur du bâtiment secondaire.

**D'AUTORISER**, à titre accessoire et exclusif à ces nouveaux usages principaux, un service d'hébergement et un service de restauration localisé à l'intérieur du bâtiment principal résidentiel existant.

**DE TENIR** une assemblée publique le 26 juillet 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2022

Jonathan Fortin, LL.B.  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques